

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL392

présenté par
M. Molac et M. Coronado

ARTICLE 31

Supprimer les alinéas 74 à 77.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces quatre alinéas organisent le transfert de compétences d'une région vers une métropole.
Il nous semble important, que face au poids des métropoles, la région puisse se poser en garante de l'égalité des territoires, et qu'aucune de ses compétences ne soient transférées.